

Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020

Date de la convocation : 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Etaient présents : Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Jacques HILAIRE, Eliane WOLGA, Françoise DEL BUCCHIA, Maurice HILAIRE, Christophe BERNARD, Cécile VIGNY, Jean-Pierre FLEURY, Nathalie LIRON

Procurations : Sylvain GHENZI

Absents :

Secrétaire de la séance : Françoise DEL BUCCHIA

Ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1) Subventions aux associations 2020 (DE_031_2020)

Madame le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions des associations pour l'année 2020. Elle invite Mesdames LIRON et VIGNY à quitter la séance et propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

AMAP Tinctoriale des Cévennes : 200 €

Collège Marceau LAPIERRE - UNSS: 60 € (1 enfant)

Collège Marceau LAPIERRE - voyage scolaire : 120 € (2 enfants)

Chorale « Vallée de Chœur » : 100 €

La Truite Salamandre : 100 €

Anima : 100 €

APE de la Vallée Borgne : 100 €

Kassoumaye Cabrousse : 150 €

Comité des Fêtes : 3 000 €

Vita Vallée : 100 €

SMAC : 3 000 €

La Chantalette : 100 €

FNACA : 100 €

L'Oustal « épicerie Solidaire » : 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions 2020 telles que présentées par Madame Le Maire.

2) Vote du Budget Primitif 2020 (DE_032_2020)

Sur proposition de Madame le Maire et après l'avoir expliqué en détails, le budget primitif 2020, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité des membres présents, tel qu'il suit :

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 29 juillet 2020

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement Votés au titre du présent budget	531 052.30€	291 474.55 €
Restes à Réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		239 577.75 €
Total de la section de fonctionnement	531 052.30€	531 052.30 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	238 829.08 €	317 000.43 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 171.35 €	€
Total de la section d'investissement	317 000.43 €	317 000.43 €

TOTAL DU BUDGET	848 052.73 €	848 052.73 €
------------------------	---------------------	---------------------

Questions diverses

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Mr et Me MERLET mettent la commune en demeure de réparer le pont de Soucy par courrier reçu le 28/07/2020. Après lecture de ce courrier, elle rappelle les réponses apportées par le service juridique de l'Agence Technique Départementale du Gard qui diffèrent avec les arguments mis en avant par Madame Merlet.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h45.

Christophe BERNARD 	Françoise DEL BUCCHIA 	Jean-Pierre FLEURY 
Sylvain GHENZI Procurateur à Bernadette MACQUART 	Jacques HILAIRE 	Maurice HILAIRE 
Nathalie LIRON 	Bernadette MACQUART 	Pierre PRADILLE 
Cécile VIGNY	Eliane WOLGA 	